

Le 7 juin, relaxe pour Nicole Briend

Le 7 juin 2018 à Carpentras, se tiendra le troisième procès d'un Faucheur de chaises, celui de Nicole Briend. Cette militante d'Attac est convoquée au Tribunal de Carpentras pour vol en réunion et refus de donner ses empreintes ADN.

En fait, Nicole Briend a participé, avec une dizaine de militant.e.s d'ATTAC, à une action citoyenne de réquisition de chaises dans l'agence BNP Paribas de Carpentras, le 17 mars 2016, pour dénoncer l'attitude de la BNP, un des acteurs français les plus impliqués dans l'industrie de l'évasion fiscale.

Nicole Briend est poursuivie par l'Etat pendant que la BNP poursuit ses pratiques d'évasion fiscale.

Comme la reconnu le TGI de Paris à propos des actions d'ATTAC visant Apple, l'action à laquelle Nicole Briend a participé, s'inscrit dans le cadre d'une "campagne d'intérêt général" sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale.

L'évasion fiscale, par le manque à gagner pour le budget de l'Etat, contribue à augmenter les déficits publics et concourt à la dégradation des services publics et de la protection sociale.

**L'Union syndicale Solidaires considère légitime l'action de Nicole Briend et des militant.e.s qui y ont participé.
L'Union syndicale Solidaires lui apporte son soutien et demande la relaxe pour Nicole.**

